

Compte rendu du Comité technique exceptionnel (supplémentaire) du 7 décembre 2012 – 16h/19h

(Validé CGT – FO - FSU - UNSA)

Organisé à la demande des organisations Ferc Sup CGT – FO – FSU – UNSA, avec comme unique point à l'ordre du jour : **rôle du CT et organisation du dialogue social à l'Université de Lorraine.**

Présents :

- P. Mutzenhardt, F. Noël, C. Roizard, E. Gurtner, M. Riquart, M. Wurtz, M. Delignon et J.-F. Molter
- 2 SGEN, 4 UNSA, 1 CGT, 1 FO, 3 FSU

Secrétaire adjoint de séance : Muriel Schlatter

Nous interpellons le président sur sa façon de concevoir le Comité technique, les relations entre ce CT (et les avis qu'il rend) et le Conseil d'administration. Nous rappelons que nous n'avons pas apprécié que les délibérations concernant l'harmonisation « régime indemnitaire » et « temps de travail » aient été envoyées aux membres du CA avant même que le CT se prononce et que les administrateurs n'aient pas pu se prononcer sur les scénarios votés par le CT.

Le président nous indique que le CT est bien le lieu du dialogue social, sur certains points et informations, en particulier sur l'ensemble des aspects qui concernent les personnels de l'établissement. Il y a eu, à son sens, une incompréhension de notre part sur sa méthode, qu'il trouvait pourtant totalement claire. Il nous rappelle que le CT est un comité et pas un conseil, et que le CA a des points à voter, qui engagent l'établissement.

*Nous relevons que ce n'est pas sur la réglementation que porte notre question mais bien sur les questions politiques que soulève la méthode du président. Il est tout de même surprenant que tant **d'incompréhension** existe chez les élus : le président avait répondu aux élus du Sénat qu'ils n'avaient pas compris le projet d'établissement lorsqu'ils ont voté contre, et là encore, nous explique que, s'il y a problème, c'est parce que les élus du CT ne comprennent pas sa méthode alors qu'elle est claire. Nous reformulons la question au président : comment la présidence prend-elle en compte les avis du Comité technique ? A quoi ce CT sert-il dans l'esprit de l'équipe de direction ? Pour nous, élus, le CT porte des propositions et quand elles ont reçu un vote positif unanime ou quasi en réunion de CT, comment pourraient-elles être amenées au CA ?*

Le président revient sur le travail des groupes « RH » en regrettant qu'il n'ait pas pu aboutir et que nous ne soyons pas allés ensemble au « bout des choses », en particulier sur le point de blocage autour de la pause de 20 min. Comment aurait-il pu traiter ça autrement, alors qu'il y avait désaccord entre les syndicats et l'Administration, et que lui, président, n'était pas en capacité de mettre en place le scénario voté majoritairement au CT ?

Le groupe « régime indemnitaire » par exemple, aurait pu aller vers un échelonnement pluriannuel pour le taux 5 si on avait pu en discuter et si on avait eu plus de temps [*ce n'est pas faute de l'avoir demandé*]

Il précise que malgré ce non-aboutissement, les scénarios « présidentiels » ont évolué au fur et à mesure de l'avancée des groupes de travail, grâce aux échanges administration/représentants syndicaux.

Et, oui, le président l'assume, au CA, un seul scénario, celui qu'il souhaitait voir mis en place, a été soumis au vote. C'est un choix politique, sur lequel il ne reviendra pas concernant les décisions à venir.

Nous précisons que c'est bien ce choix politique qui nous pose problème et demandons que, pour chaque point conflictuel, 2 scénarios soient soumis au vote du CA :

- *celui que le président souhaite promouvoir (même s'il a reçu un avis majoritaire voire unanime CONTRE au CT, la réglementation le permet)*
- *et celui qui a reçu un vote majoritaire voire unanime POUR au CT*

Cela montrerait au moins que les travaux du CT sont respectés et qu'il n'est pas considéré comme un Comité consultatif sur les décisions duquel on peut s'asseoir sans crainte des conséquences.

Cela montrerait que le CT, instance représentative des personnels sur tout ce qui touche aux conditions de travail, a un plein rôle de propositions que l'équipe de direction prend en compte en amenant ces propositions devant le CA dès lors que ces propositions font l'objet d'un accord unanime ou quasi au sein du CT.

Le président tient à rappeler que le Comité technique est bel et bien **consultatif** et que l'on pourra dire ce qu'on voudra de la démocratie de ces instances LRU, les textes sont ce qu'ils sont, on ne pourra pas faire de ce Comité une instance décisionnaire.

Pour nous, la question n'est pas là, nous connaissons la réglementation. Nous constatons simplement l'existence d'un faisceau d'indices qui tendent à montrer à quel point le CT est traité comme quantité négligeable par l'équipe de direction de l'UL : ses avis unanimes ne sont pas soumis au vote du CA s'ils ne sont pas ceux du président, le CA reçoit des propositions de délibération avant même la consultation du CT sur ces propositions, le calendrier prévisionnel des Conseils ne prévoit pas les 8 jours réglementaires devant précéder une reconvoction du CT en cas de vote unanime CONTRE (ainsi les CT sont régulièrement décalés d'un jour par rapport au programme établi en juillet), les documents rédigés par l'administration au sortir des GT ne reflètent pas toujours ce qui s'y est dit, des documents relatifs aux ordres du jour sont régulièrement transmis dans un délai inférieur au délai réglementaire des 8 jours, voire sont distribués en séance...

Nous renouvelons notre demande : nous souhaitons que, quand le CT donne un avis positif unanime ou quasi sur un scénario, celui-ci soit soumis au vote du CA.

Le président fait ici le parallèle avec un projet insoutenable financièrement qui serait présenté par exemple par la Commission Patrimoine de l'établissement et qu'il serait en droit, voire en devoir, de ne pas présenter au CA. *[Nous n'acceptons pas ce parallèle, le Comité technique ne peut pas être comparé à un service intérieur, le Président reconnaît la maladresse].*

Il indique que si l'on veut procéder comme ça, la méthode des scénarios n'est pas la bonne, qu'il faut travailler en amont sur les points de blocage, par exemple en les faisant trancher par l'instance décisionnaire avant de travailler sur les propositions. Il y a des positionnements qui ont des conséquences et des implications très différentes, certains scénarios votés par le CT sont inapplicables au vu du contexte financier extrêmement contraint que nous connaissons aujourd'hui. Le VP du CA, M. Delignon nous dit n'avoir pas compris pourquoi nous n'avions pas accepté les scénarios présidentiels, en deuxième choix, par exemple. *[Nous lui demandons à quoi nous servons]*

Nous indiquons que rien n'empêche de soumettre deux, voire trois, scénarios au vote du CA, en indiquant celui que l'équipe présidentielle soutient et que l'autre émane du CT. Le CA de Nancy 2 a beaucoup fonctionné de cette façon et s'en portait très bien. Dans la méthode de travail choisie par le Président, nous sommes face à une sorte d'oukase.

Le président nous répond que l'oukase aurait été de proposer un scénario rigide, sans mettre en place les groupes de travail, sans montrer que les choses avaient été discutées [*la formule est appréciée et signifie beaucoup*], faire le passage obligatoire au Comité technique avant le vote au CA et c'est tout. Le président ajoute que si le CA avait eu la volonté de ne pas le suivre, c'était possible, et il l'aurait fait. Il rappelle que les scénarios votés par le CT ont été présentés aux administrateurs.

Nous rappelons qu'un CA comme celui-ci, par sa constitution, n'ira jamais contre un avis du président et précisons que, pour nous, la méthode qui consiste à dire aux élus : « vous allez travailler dans des groupes de travail et je ferai voter ma proposition au CA » n'est que « affichage », visant à faire croire que le dialogue social existe dans l'établissement, ce qui est faux. Aujourd'hui, la question de notre participation aux futurs groupes de travail se pose sérieusement. Nous rappelons également au président qu'il n'est pas le chef de l'entreprise Université de Lorraine, que c'est le CA qui est décisionnaire et que le président n'a pas à décider à sa place.

Le président nous renvoie qu'un groupe de travail, dans lequel tous les syndicats sont unanimes sur le taux 5 et ne veulent pas discuter, effectivement, ça ne sert à rien. Il reconnaît également qu'au moment de la mise en place de ces groupes, il n'avait pas de vision très claire de l'état financier de l'établissement (on sait aujourd'hui que l'on sera dans un exercice extrêmement contraint) et qu'en même temps, il fallait faire vite pour ne pas faire perdurer des situations très inégalitaires au sein des personnels.

Nous posons à nouveau LA question qui nous intéresse ici : est-ce que toute proposition qui aurait reçu l'avis positif du CT sera soumise à l'avis du CA ?

Le président nous confirme qu'il ne changera pas de méthode et que la seule solution qu'il envisage serait que nous convergions ensemble vers une proposition commune avant les votes. Il dit qu'il nous « entend », qu'il discute avec des représentants syndicaux (qui ne sont pas ici) [*nous indiquons que cela ne relève pas du dialogue social et que ce n'est pas comme ça que les choses doivent se passer*], qu'il a lu la pétition, les commentaires qui y avaient été déposés, qu'il est attentif. Le DGS intervient également pour rappeler qu'une autre méthode pourrait être mise en place : un texte envoyé au CT par l'administration, un vote et c'est tout. Il rappelle que le Président a quand même essayé de jouer le jeu du dialogue (aucun scénario n'était prêt à l'avance), mais sans y parvenir forcément. Il se dit obligé de constater que nous ne sommes clairement pas d'accord, même si nous avons avancé un petit peu ensemble.

Le président propose alors :

- de garder le principe des groupes de travail mais, pour éviter d'en sortir avec plusieurs scénarios, l'administration pourrait proposer d'aller plus loin, avec un système d'options par exemple.
- que sur un vote **unanime** du CT qui serait en opposition avec la proposition de l'équipe présidentielle, une délégation du CT serait invitée à la réunion du bureau du CA (3 jours avant le CA) pour présenter le problème. Le bureau décidera alors de l'inscription, ou pas, de ce point au vote.

Il nous laisse le week-end pour réfléchir. *Nous n'en n'avons pas reparlé lors du CT du 10/12.*